

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016 (accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projet éducatif local - Subvention

Dans ses orientations le Projet Educatif Local (PEL) soutient des projets portés collectivement qui permettent aux enfants, aux jeunes et à leurs familles de découvrir les ressources culturelles et sportives de la ville. Il soutient également les projets qui valorisent l'apprentissage de la citoyenneté, la promotion des valeurs du vivre ensemble. Le projet de l'école Yves Le Manchec « L'héritage des Castors de la cité des Abeilles » répondant à ces critères, il est proposé de le soutenir en attribuant une subvention de 500 euros.

Le Projet Educatif Local développe et soutient auprès des enfants et des jeunes de la ville des projets sur les temps scolaires et périscolaires et sur les temps libres et familiaux.

Ces projets peuvent être impulsés par une école ou un collège mais aussi par une association quimpéroise. Ils permettent une meilleure articulation des temps de vie des enfants et des jeunes en favorisant l'association des parents et l'implication des partenaires associatifs et municipaux locaux.

Dans ce cadre, l'école Yves Le Manchec propose de travailler sur l'héritage de la dynamique des Castors en impliquant l'ensemble des acteurs du quartier : Il s'agit de réaliser une production musicale qui retracera l'histoire des Castors de la cité des Abeilles (construction en commun de 100 maisons dans les années 50) en partenariat avec le CMAD (conservatoire de musique et d'art dramatique).

Ce travail a été impulsé par les élèves de l'école dans le cadre de leurs conseils. Il rappellera l'esprit du travail en équipe et de solidarité qui a prévalu lors de ces constructions. Les enfants de cycle 3 réécriront des paroles et chanteront et les élèves de cycle 2 s'exprimeront au travers des percussions. Cette production aura une dimension intergénérationnelle car la chorale des Abeilles Vertes du Centre Social des Abeilles

interviendra dans les chants. L'ensemble du quartier sera invité à venir partager les moments restitution.

L'école Yves Le Manchec sollicite une subvention de 500 euros pour la mise en œuvre de ce projet.

Après avoir délibéré (l'ensemble de l'opposition – 10 voix – ne prend pas part au vote ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à l'école Yves Le Manchec cette subvention, au titre du PEL (ligne budgétaire 522 – 6574 - 731 - 7315).